

## Droit de preemption diminution du prix

Par sophieagnes, le 16/03/2014 à 10:19

**Bonjour** 

Lors d'un changement de prix à la baisse entre le compromis et l'acte definitif de vente d'un bien immobilier doit on faire une nouvelle Dia?meme si ce n est que 1% (3000 euros)